

Plan de chasse

Foin du qualitatif ?

Par Guy Bonnet

Dans le cadre de la fronde anti-cervidés menée par les milieux sylvicoles, il est parfois demandé la suppression des plans de chasse qualitatifs de l'espèce cerf. « *Le plan qualitatif est un frein au retour de l'équilibre* », écrit un responsable de l'ONF dans le « *Livre blanc pour un équilibre faune-flore en Alsace* » (septembre 2015)... qui tire à boulets rouges sur les ongulés sauvages.

Un obstacle aux prélèvements ?

Qu'est-il reproché à cette gestion qualitative par ses détracteurs ?

Avant tout de provoquer une baisse du taux de réalisation. Ce symptôme peut être avéré lors de sa mise en place mais, bien vite, les choses rentrent dans l'ordre et les départements concernés affichent tous un taux de réalisation des coiffés au moins équivalent, voire supérieur, à la moyenne nationale pour l'espèce qui oscillait, ces dix dernières années, entre 70 et 75 %. Notons d'ailleurs qu'en général, les mâles, plus convoités, sont mieux réalisés que les femelles, non soumises, elles, à des bracelets spécifiques !

Lorsqu'elle existe, une baisse d'efficacité ne traduit pas forcément un dysfonctionnement du plan de chasse ou une volonté d'épargne de la part des chasseurs. Elle résulte essentiellement d'une réduction des effectifs d'animaux et d'attributions trop élevées par rapport à la réalité du terrain. Elle peut aussi être liée à la multiplication des plans de chasse sur de petits territoires : plus la surface concernée est faible plus la réalisa-



© Arnaud Thierry

Les cerfs mâles sont mieux réalisés et davantage soumis aux pertes extra-cynégétiques que les biches. (Photo Arnaud Thierry)

tion est aléatoire. Toutefois, au cas où la différenciation des bracelets affecterait vraiment l'exécution du plan de chasse, il suffirait, pendant une saison ou deux, d'augmenter proportionnellement les attributions pour atteindre le niveau de prélèvement souhaité. De toute manière, on ne résout pas un problème quantitatif en supprimant les mesures qualitatives d'une gestion.

Des chasseurs contrariés ?

Toujours selon les forestiers, un plan qualitatif inhibe certains chasseurs qui ne tireraient plus, par crainte de mesures vexatoires ou de sanctions pénales en cas d'erreur de tir. Mais les plans qualitatifs donnent satisfaction dans la quasi-totalité des départements qui les appliquent et les infractions

constatées sont rares alors que, à l'exception de l'Alsace et de la Moselle, les cerfs coiffés y sont majoritairement chassés en battue. Rappelons également l'exemple de l'Indre et Loire où, en cas d'erreur manifeste, la sanction ne se traduit que par une mesure fédérale réglementaire, comme le retrait d'une attribution de mâle la saison suivante (voir *Grande Faune* N° 143).

Quantitatif et qualitatif vont de pair

Insistons également sur une évidence biologique : le prélèvement des coiffés n'a que peu d'incidence sur la démographie des populations de cervidés dont l'accroissement dépend d'abord de la quantité de biches. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire n'importe quoi avec ces dernières pour en éliminer le plus possible.

À ce titre, sous la pression de l'Administration préfectorale, le plan qualitatif du Loir et Cher est désormais totalement dénaturé. Les bracelets mâles peuvent être utilisés sur les femelles et, à partir du 1^{er} janvier 2016, les bracelets jeunes pourront être apposés sur les biches ! Certes, on connaît la



© Arnaud Thierry

Biologiquement fondé, cynégétiquement réalisable, un plan qualitatif simple permet de respecter l'équilibre social des populations tout en conservant leur diversité génétique.

réticence de certains chasseurs à tuer des biches, mais de telles dispositions ne peuvent qu'entraîner

une déstructuration sociale des populations, pas forcément bénéfique au rétablissement de l'har-

Le point de vue de Jean-Pierre Briot (ADCGG des Vosges)

- Le respect de l'équilibre des sexes et du vieillissement des mâles, favorisant la dispersion dans l'espace, est réducteur de surconsommation nocive de la flore (voir *Grande Faune* n° 130)
- Le plan de chasse qualitatif des coiffés ne sert qu'à faire vieillir les mâles, ce qui est dans l'intérêt des forestiers car les sujets adultes et mûrs quittent les noyaux après le brame pour se répartir à distance, ce qui diminue et dilue les dégâts.
- Sans gestion qualitative, il y aura plus de jeunes et de subadultes, ce qui induit une concentration plus forte dans les noyaux et à proximité, donc davantage de dégâts.
- La réduction de la catégorie adulte et vieux fausse la sélection sexuelle par manque de compétition pendant le rut. Elle est en désaccord avec la biologie de l'espèce.
- On ne peut tirer indifféremment biches et faons sans produire un fort taux d'orphelins qui vont mourir ou constituer des lignées d'animaux chétifs.

La suppression du plan de chasse qualitatif est donc à la fois un non-sens et une régression.

J-P. B.

monie recherchée entre les animaux et le milieu forestier (voir en encadré l'avis du grand connaisseur du cerf qu'est Jean-Pierre Briot).

Dans la gestion cynégétique de l'espèce, objectifs quantitatifs et qualitatifs par sexe et par classe d'âge doivent être indissociables. En cas de réduction importante des densités, les précautions qualitatives s'imposent avec encore plus d'acuité pour ne pas provoquer un effondrement de la pyramide des âges et la disparition des adultes expérimentés, indispensables à la sécurité des groupes.

Même l'exposition des trophées !

Dans leur élan, certains forestiers, notamment en Alsace, vont jusqu'à réclamer la disparition des expositions départementales annuelles de trophées. Par le biais des « points rouges », elles contribueraient à la diminution des réalisations en stigmatisant les auteurs d'erreurs de tir.

Outre le moyen de contrôle qu'elles peuvent constituer, ces expositions sont riches d'enseignements sur la plasticité qui existe entre l'âge des cerfs et la conformation de leurs bois. On peut aussi y apprécier les possibilités de vieillissement des mâles.

Enfin, l'évolution de la longueur moyenne des perches des dagues présentés permet d'évaluer la condition physique des animaux et, par conséquent, les rapports entre une population et son milieu d'accueil.

Ce critère vient d'ailleurs d'être validé comme indicateur de changement écologique pour la gestion des grands cervidés. Il serait pour le moins surprenant de s'en priver...



Qui peut croire honnêtement que la raréfaction du cerf va résoudre les problèmes structurels de la filière bois française et réduire le déficit abyssal de l'ONF ?

Mais qu'on se rassure, à l'avenir les carnivores rempliront la fonction, et ce de façon beaucoup plus « naturelle » que ne le font les chasseurs. Ainsi peut-on lire à la page 33 du « Livre blanc » des forestiers alsaciens : « *Les prélèvements par les grands prédateurs ne sont pas suffisants pour réguler une population. Ils pourraient jouer en revanche un rôle qualitatif sanitaire en éliminant en priorité les animaux malades, si la présence du lynx et du loup était confortée dans le massif vosgien dans les années à venir.* »

Les écologistes anti-chasse n'auraient pas dit mieux...

G.B.

La faute à qui ?

Entre les campagnes de chasse 2013-2014 et 2014-2015, les attributions de Cerf élaphe ont bondi de 15 % (de 79 789 à 91 998). Mais les réalisations sont en légère baisse (-1,6 %) et, surtout, le taux de réalisation a chuté de 10 points : de 72,6 % à 62 % !

La faute au qualitatif, sans doute...

Chiffres du Réseau Ongulés sauvages ONCFS-FNC

